

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé des transports

Direction des infrastructures de transport

Décision du 14 janvier 2022 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A711 et de la RN 89

NOR : TRAT2132126S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 28 juin 2021 du CEREMA Centre-Est, relatif au projet de schéma directeur de signalisation directionnelle d'itinéraire de l'A711 et de la RN 89 ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 2 juillet 2021 ;

Sur proposition du chef de la mission d'appui du réseau routier national en date du 13 janvier 2022 ;

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé, le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A711 entre le diffuseur 1.4 et la bifurcation de l'A711 avec les autoroutes A75 et A71, et de la route nationale 89 entre cette bifurcation et le diffuseur 1.b, dans le département du Puy-de-Dôme, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Massif Central et au président de la société des Autoroutes du Sud de la France qui sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le : 14 janvier 2022

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,
Pour le ministre délégué et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Signé

Sandrine CHINZI